

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 24 MARS 2017**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 mars 2017.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20170324/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20170324/access.html>

Le 24 mars 2017, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,

- Adoption de la « Charte d'Utilisation des Marques de l'OP3FT »,
- Adoption de la mise à jour du document « Règles pour l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public ou pour l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié pendant la période d'enregistrement prioritaire pour les entrepreneurs »,
- Publication de nouvelles versions des ressources liées à la spécification technique FSDL 3.0,
- Publication d'une nouvelle version du logiciel « Frogans Player pour Développeurs »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 30 janvier 2017 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2017, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- dans le cadre des opérations de promotion de la technologie Frogans à travers le monde en direction des professionnels du secteur des technologies de l'information et de la communication, sur invitation de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), l'OP3FT a fait une présentation dans le cadre d'une conférence sur les « nouveaux identifiants » (*Emerging Identifiers Technology Panel Session*) le 14 mars 2017 lors de la réunion ICANN 58, un évènement organisé par l'ICANN qui s'est tenu à Copenhague (Danemark) du 11 au 16 mars 2017. Cette présentation, intitulée « *Frogans addresses, a new security model for a new type of online publishing built on top of DNS* », portait sur le modèle de sécurité de la technologie Frogans ;
- le document utilisé pour cette présentation, rédigé en anglais, a été publié aux URL suivantes :
 - sur le site Web de l'ICANN :
<https://icann58copenhagen2017.sched.com/event/9nqD/emerging-identifiers-technology>
 - sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org » :
<https://www.frogans.org/en/resources/presentations/access.html>

ADOPTION DE LA « CHARTE D'UTILISATION DES MARQUES DE L'OP3FT »

Pour rappel, la « Charte d'Utilisation des Marques de l'OP3FT » a pour but de permettre à toute personne, individu ou organisation, d'utiliser les marques de l'OP3FT dans des citations ou dans le cadre d'initiatives en lien avec la technologie Frogans. Cette charte vise à favoriser la construction

d'un écosystème au-dessus de la technologie Frogans et de permettre aux entrepreneurs de développer et réussir leurs activités dans un contexte global.

L'OP3FT est titulaire de marques en rapport avec la technologie Frogans, notamment « Frogans », des transcriptions de la marque « Frogans » dans différentes langues ou différents systèmes d'écriture, « FSDL », « FNSL », « FPUL », « OP3FT », la marque figurative « Étoile Frogans » et la marque figurative « Deux rectangles superposés jaune et bleu » identifiant Frogans Player. Ces marques sont enregistrées ou en cours d'enregistrement en France, dans d'autres pays de l'Union Européenne, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Chine, en Inde, au Japon ou dans d'autres pays d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie.

L'équipe juridique présente la dernière version de travail de la « Charte d'Utilisation des Marques de l'OP3FT ».

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide d'adopter la « Charte d'Utilisation des Marques de l'OP3FT ».

Ce document sera publié sur le site Web officiel de la technologie « frogans.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/otup/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/otup/access.html>

**ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU DOCUMENT « RÈGLES POUR
L'ENREGISTREMENT D'UNE ADRESSE FROGANS D'UN RÉSEAU FROGANS PUBLIC
OU POUR L'ENREGISTREMENT D'UN RÉSEAU FROGANS DÉDIÉ PENDANT LA
PÉRIODE D'ENREGISTREMENT PRIORITAIRE POUR LES ENTREPRENEURS »**

Pour rappel, le document « Règles pour l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public ou pour l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié pendant la période d'enregistrement prioritaire pour les entrepreneurs », adopté par le Conseil d'administration le 7 janvier 2016, porte sur la seconde phase de la période d'enregistrement prioritaire pour les entrepreneurs.

L'équipe juridique présente une proposition de mise à jour du document « Règles pour l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public ou pour l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié pendant la période d'enregistrement prioritaire pour les entrepreneurs ».

Les modifications portent sur :

- des précisions suite à la disponibilité de certaines fonctionnalités implémentées dans la FCR API ;
- des modifications lexicales mineures.

Un document comparatif entre la précédente version et la nouvelle version a été préparé par l'équipe juridique à titre d'information.

Au vu de cette présentation, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé et décide d'adopter la mise à jour du document « Règles pour l'enregistrement d'une Adresse Frogans d'un Réseau Frogans Public ou pour l'enregistrement d'un Réseau Frogans Dédié pendant la période d'enregistrement prioritaire pour les entrepreneurs ».

Ce document ainsi que le document comparatif seront publiés sur le site Web de l'Opérateur du FCR « fcr.frogans », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://fcr.frogans/fr/resources/prp-ent/access.html>
- en anglais : <https://fcr.frogans/en/resources/prp-ent/access.html>

PUBLICATION DE NOUVELLES VERSIONS DES RESSOURCES LIÉES À LA SPÉCIFICATION TECHNIQUE FSDL 3.0

Pour rappel, la spécification technique Frogans Slide Description Language (FSDL) est utilisée pour créer et publier des sites Frogans sur l'Internet ou dans les intranets. Les documents FSDL sont échangés entre le logiciel Frogans Player et le serveur où est hébergé le site Frogans.

La version 3.0 de la spécification technique FSDL est en cours d'élaboration par les équipes techniques.

En attendant la publication de la version 3.0 de la spécification technique FSDL, des ressources ont été élaborées par les équipes techniques pour permettre aux développeurs de faire leurs premiers pas avec le langage FSDL et de réaliser leurs premiers sites Frogans :

- *FSDL 3.0 Recap – Elements and Attributes* : ce document présente un résumé des éléments et attributs définis dans la spécification technique FSDL 3.0
- *Frogans Slide Description Language (FSDL) 3.0 - Extract* : ce document présente des extraits de la spécification technique FSDL 3.0

Le Conseil d'administration prend acte que des nouvelles versions de ces documents, rédigés en anglais, ont été publiées sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/fsdl/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/fsdl/access.html>

PUBLICATION D'UNE NOUVELLE VERSION DU LOGICIEL « FROGANS PLAYER POUR DÉVELOPPEURS »

Pour rappel, Frogans Player est le logiciel gratuit, facile à utiliser, sûr et léger, qui permet de naviguer sur les sites Frogans. Il est développé, mis à jour et distribué par l'OP3FT.

Le logiciel Frogans Player est en cours de développement par les équipes techniques.

En attendant la mise à disposition du logiciel Frogans Player, une version appelée « Frogans Player pour Développeurs » a été développée par les équipes techniques afin de permettre aux développeurs de créer et de tester leurs premiers sites Frogans. Cette version est destinée aux développeurs qui souhaitent contribuer au développement du langage FSDL et de Frogans Player.

Le Conseil d'administration prend acte qu'une nouvelle version du logiciel « Frogans Player pour Développeurs », incluant diverses améliorations, a été publiée en anglais.

Cette nouvelle version du logiciel « Frogans Player pour Développeurs » est disponible sur les plateformes Windows, Mac OS X et Linux pour les ordinateurs fixes ou portables :

- plateforme Windows : version Alpha 1.4.1
- plateforme Mac OS X : version Alpha 1.4.1
- plateforme Linux : version Alpha 1.4.1

Le logiciel « Frogans Player pour Développeurs » est publié sur le site Web de téléchargement de Frogans Player « [get.frogans](http://get.frogans.com) ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864